

Département de Seine et Marne

Commune de QUIERS

MAIRIE
DE**QUIERS**

77720

**Délibération du conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 22 décembre 2023****DEL-2023-47**

Le vendredi vingt-deux décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Rozenn LUX qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, M. Jean-François THOLLET, Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 10

Objet : Mise aux normes du système d'assainissement collectif - Maîtrise d'Œuvre pour les travaux de raccordement à l'assainissement collectif de la commune de QUIERS : partie privative.

Vu l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2003 et notamment le zonage d'assainissement, passant le hameau Les Loges en assainissement collectif,

Vu les enquêtes de branchements réalisées en 2015, notamment sur le secteur Les Loges,

Vu les études de conception de travaux réalisées et les travaux engagés en 2020/2023 pour la mise en œuvre des boîtes de branchement / des réseaux de collecte / des ouvrages et équipements pour le transfert des effluents de la partie nord du hameau Les Loges vers le réseau existant,

Vu la consultation passée sous forme ouverte, inscrite dans une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la gestion d'une opération groupée sur les travaux à réaliser en domaine privé, relatifs au raccordement des riverains au nouveau système de collecte des eaux usées,

Vu le 11ème programme « Eau et Climat » 2019-2024 de l'AESN prévoyant notamment l'attribution d'aides financières pour les études et travaux spécifiques aux travaux en domaine privé dans le cadre d'une opération groupée, relative au raccordement des riverains au système d'assainissement communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

CONFIE au bureau d'étude TEST Ingénierie la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement à l'assainissement collectif de la commune de QUIERS – partie privative, pour un montant total de 31 211,00 €HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de prestation intellectuelle ;

DECIDE de réaliser cette opération dans le respect des prescriptions du fascicule 70-1 de mai 2021 ;

DECIDE de réaliser cette opération dans le respect des préconisations de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et faire les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 22 décembre 2023

Par délégation du Maire l'Adjoint, Gérard FABRE

